



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

EST DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec lors de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, qui sera tenue le 2 juin 2026 à 19h30, il sera déposé le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 25 mai 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 25 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 mai 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière